



DEPARTEMENT DE L'EDUCATION,
DE LA CULTURE ET DES SPORTS
SECRETARIAT GENERAL

Sortie des mesures d'économies touchant l'enseignement

Négociation syndicats SSP et SAEN / DECS

1. Introduction

Les mesures d'économies ciblées sur l'enseignement portent effet jusqu'à la fin de la législature, budget 2009 y inclus.

Le Conseil d'Etat a indiqué, à plusieurs reprises, qu'il fallait conduire une évaluation, faire un bilan de ces mesures. Du côté syndical, il ne s'agit pas d'une simple évaluation mais bel et bien d'une négociation ayant pour but la « sortie » des mesures d'économies.

Le gouvernement a indiqué par ailleurs qu'il fallait interpréter le budget 2009 comme étant la période scolaire janvier à août 2009 (début de l'année scolaire 2009/2010). La « sortie » des mesures d'économies entrera en vigueur en août 2009 par analogie avec le paquet de mesures lié au budget 2007 qui a porté effet dès août 2006.

De février à mai 2008, le DECS a conduit plusieurs séances avec les syndicats ayant pour but la « sortie » des mesures d'économies avec effet à la rentrée scolaire 2009, grevant donc partiellement le budget 2009 (20 août au 31 décembre 2009).

Les séances se sont déroulées dans un état d'esprit très constructif. Les débats se sont focalisés avant tout sur l'intérêt de l'élève et la qualité de la formation.

Le DECS a créé trois groupes de travail :

- Groupe A « sortie » des mesures d'économies
- Groupe B statut du personnel enseignant en formation professionnelle
- Groupe C grille salariale et indice horaire sur une carrière

Les groupes A et B ont terminé leurs travaux, fruits du présent rapport. Le groupe C a débuté ses travaux qui dureront certainement de nombreux mois (sujet vaste et complexe).

La composition des groupes de travail se trouve en annexe.

2. Contexte

Dans son programme de législature 2006 – 2009, le Conseil d'Etat dit à propos de l'école, creuset socio-économique :

« Développer le canton dans toutes ses dimensions et non pas seulement dans sa dimension économique et permettre à chacun d'être un acteur de ce développement, d'y participer et d'en bénéficier implique que chacun puisse recevoir une formation de base primaire et secondaire de grande qualité. Le Conseil d'Etat a conscience que cette responsabilité incombe en premier lieu au corps enseignant qu'il entend appuyer dans son effort. Une bonne formation préalable devrait ensuite permettre à toutes et à tous de s'orienter vers des formations diversifiées, y compris les perspectives offertes par l'apprentissage ».

Dans sa feuille de route, le Conseil d'Etat fixe comme objectif la réduction de la masse salariale d'au moins 10% par rapport au budget 2006 d'ici 2009. Il financera, avec une partie de l'économie dégagée, un train de mesures d'accompagnement à la réduction du personnel et une revalorisation du statut actuel. Pour cela, il fera participer les associations professionnelles à l'élaboration et au suivi de ce plan d'actions.

Cet objectif vaut pour l'ensemble de la fonction publique, corps enseignant y compris.

En terme de bilan pour le corps enseignant, il faut reconnaître que le Conseil d'Etat et le DECS n'ont pas pu faire de grands pas dans cette direction en raison de l'assainissement des finances.

Les enseignants soumis au même régime salarial que l'administration ont vu objectivement (et quelque soit la perception que l'on peut en avoir) leurs conditions de travail se péjorer.

- L'augmentation des effectifs par classe représente une charge supplémentaire, minime dans le cas de classes « faciles », conséquente dans le cas de classes « difficiles »
- La suppression de décharges et de dédoublements d'heures, qui peut sembler parfois anodine, porte à conséquence étant donné le degré de pénibilité de la fonction (nombreux burn out)
- Aucune compensation n'a été accordée, à l'exemple des deux jours de congé accordés fin 2007 à l'administration

« Sans une fonction publique motivée, il n'y a pas de service public de qualité » (déclaration du Conseil d'Etat du 20 novembre 2005).

3. Négociation : tendances générales

Pour rappel, les mesures d'économies ont permis de réduire les charges de quelques 12,5 millions de francs. Les discussions avec les syndicats ont porté sur un paquet de mesures de l'ordre de 11 millions sachant que certaines mesures (écolages BEJUNE par exemple) étaient hors du champ de négociation.

Le DECS et les syndicats ont travaillé dans un état d'esprit positif. Le débat ne s'est pas focalisé sur la défense des acquis, sur la nécessaire réintroduction de toutes les mesures.

Il ne s'est pas figé sur le passé, il s'est tout au contraire ouvert sur l'avenir avec comme préoccupation essentielle ; la qualité de la formation et l'intérêt des élèves.

De manière générale, les augmentations d'effectifs par classe sont maintenues tout en y mettant des « garde-fous », des maxima par classe, degré et section qui ne peuvent être dépassés sauf dans des cas exceptionnels et justifiés.

Le paquet de mesures touchant la formation professionnelle est considéré comme « digéré » car il comportait avant tout des mesures structurelles (suppression de filières, ...).

En contrepartie, les syndicats demandent la mise en œuvre échelonnée dans le temps du rapport final du groupe de travail B « statut du personnel enseignant en formation professionnelle » (travaux menés de 2001 à 2005).

La majeure partie des décharges et dédoublements d'heures sont réintroduits, en particulier tout ce qui concerne l'enseignement du français. Afin d'éviter des inégalités de traitement, certaines mesures ont une ampleur supérieure (introduites pour les ECG par exemple) à la situation d'avant 2006.

A relever tout de même que diverses mesures touchant des suppressions d'heures ont été maintenues.

4. Négociation : contenu

Dans le but de simplifier la négociation et de la rendre compréhensible pour ceux appelés à prendre des décisions, il a été identifié 5 grands sujets de discussion (encadrés ci-dessous).

Arrêté sur l'organisation des classes (enseignement obligatoire)

Principe :

Les modifications apportées à l'arrêté sur l'organisation des classes le 21 décembre 2005 sont maintenues pour autant que des maxima soient fixés par classe, degré et section. Dans des cas exceptionnels et justifiés, ces maxima peuvent être dépassés pour autant qu'ils fassent obligatoirement l'objet de mesures d'accompagnement.

Traduction concrète :

Ce principe se traduit par un soutien pédagogique renforcé.

Le quota attribué au soutien pédagogique passera, dès la rentrée 2008-2009, de 2% à 4% du total des périodes subventionnées. Ces 2% supplémentaires doivent en priorité servir à la mise en place d'appuis ciblés pour les classes dépassant les maxima définis ci-dessous.

Chaque situation est évaluée au cas par cas, selon les besoins.

Indication relative aux maxima recommandés :

6OR	MAX
Effectifs	20
6TR	MAX
Effectifs	14

Section PP	MAX
Effectifs	18
Section MO	MAX
Effectifs	22
Section MA	MAX
Effectifs	24

En cas de dépassement ou selon la composition de la classe, la direction prend les mesures adéquates en accord avec l'équipe pédagogique. Elle peut solliciter l'avis du service de l'enseignement obligatoire.

Variante : le groupe de travail a demandé au SEO de chiffrer pour le secondaire 1 le pendant de la proposition négociée pour le secondaire 2.

Augmentation des effectifs par classe dans les lycées

Principe :

L'objectif d'atteindre en moyenne 21 élèves par classe dans les lycées est maintenu pour autant que des maxima soient fixés par classe et option.

Dans des cas exceptionnels et justifiés, ces maxima peuvent être dépassés pour autant qu'ils fassent obligatoirement l'objet de mesures d'accompagnement.

Traduction concrète :

Maximum : 24 élèves par classe

Si dédoublement de classe prévu, ce nombre sera fixé à 12

Minimum : 8 élèves par groupe (d'option spécifique ou complémentaire)

Dans le cas où l'effectif d'une classe dépasserait le nombre de 24 élèves, une enveloppe budgétaire serait octroyée à la direction de l'école concernée. Cette direction devra alors considérer, en accord avec l'équipe pédagogique, quelles sont les branches qui nécessitent un dédoublement de classe. L'enveloppe octroyée devrait permettre de dédoubler un maximum de 4 heures par classe.

Paquet de mesures touchant la formation professionnelle

Il n'est guère possible de revenir sur des mesures structurelles étroitement liées au marché du travail, telles que des suppressions de filières de formation.

Un problème se pose au niveau des enseignants de culture générale qui sont confrontés à de grands effectifs par classe.

Principe :

- Le paquet de mesures est considéré comme « digéré » dans sa globalité
- La formation professionnelle axe ses demandes au niveau du rapport sur le statut du personnel enseignant (groupe B)
- Des maxima doivent être fixés pour les classes de culture générale (24 élèves)

Le rapport du groupe B et ses annexes sont joints au présent rapport.

Décharges concernant l'enseignement obligatoire

Les mesures touchant l'organisation ou le mode de fonctionnement du SEO (suppression de colloques, groupes de travail, ...) ne sont pas remises en question.

Pour l'enseignement obligatoire, seuls deux « redimensionnements » de décharge ont été intégrés dans les mesures d'économies : la décharge octroyée aux maîtres OR (150.000 francs d'économies) et la décharge pour les maîtres de français (90.000 francs).

Les représentants syndicaux font savoir qu'ils sont liés par des décisions indiscutables de leur assemblée générale et que sur ce sujet, il n'y a pas de marge de manœuvre. En ce qui concerne les décharges de français, on porte sévèrement atteinte aux conditions de travail et à la dimension pédagogique.

Principe :

- Abrogation des mesures touchant les décharges OR et français
- La pertinence de certaines décharges sera rediscutée sur la base des réformes scolaires à venir

Décharges et autres mesures concernant les lycées

Pour rappel, il y a eu cinq paquets de mesures touchant les lycées :

- diminution de l'offre et restriction drastique des BSM
- augmentation des effectifs moyens
- négociation sur les écolages
- diminution ou suppression de décharges
- suppression d'heures ou de dédoublements

La question des écolages BEJUNE est réglée, celle des effectifs négociée.

Pour les décharges, les syndicats demandent comme pour l'école obligatoire l'abrogation des mesures. Ils remarquent toutefois que l'on peut discuter des priorités. La décharge pour examen n'en est pas forcément une. Il est relevé l'inégalité de traitement entre les lycées à ce sujet. Il faudrait que les directions des lycées se concertent pour prévoir des aménagements pour les enseignants.

La décharge pour l'enseignement du français a fait l'objet de discussions nourries.

Voir en annexe un document émanant d'un professeur de français du lycée.

A relever que les mesures d'économies touchant les lycées ont été soumises aux directions qui ont établi des priorités et émis des commentaires, pas toujours concordants avec les revendications syndicales. Les directions ont mis l'accent sur des mesures offrant un soutien aux élèves et sur l'égalité de traitement entre enseignants de différentes branches ainsi que pour les différentes filières de formation.

Principe :

Au niveau de l'offre et des BSM, le paquet de mesures de 1,3 million est considéré comme « digéré ».

Le tableau ci-dessous met en exergue, pour chaque mesure, l'accord trouvé entre le DECS et les syndicats.

No Mesure	Mesure	Commentaires des directions	Accord
21	Suppression dédoublement de langue 2 en 2 ^{ème} année ECG	Cette suppression a eu un effet négatif puisque les dédoublements permettent de favoriser l'expression orale. Le dédoublement est indispensable pour une heure au moins à un degré, à partir de 17 élèves et ceci dans toutes les filières.	Suppression de la mesure, sans minimas par classe
22	Suppression dédoublement en expression du degré 3 ECG, 2 périodes pour les 2/3 des classes	Ce dédoublement n'a jamais été appliqué puisque les mesures d'économie sont entrées en vigueur avant de pouvoir le faire. Il ne s'agit que d'un souhait.	Maintien de la mesure
	Augmentation à 12'000 francs des écolages de la convention BEJUNE relative à la mobilité des élèves des écoles de formation générale du niveau secondaire 2	Ce tarif n'a jamais été appliqué. Le tarif de 8'500 CHF est maintenant en vigueur.	Ce dossier ne peut pas être discuté dans ce cadre
16	Suppression dédoublements de français en maturité gymnasiale	Les directions sont partagées.	Suppression de la mesure
19	Suppression dédoublements des arts visuels en maturité gymnasiale DF	Il faut maintenir cette mesure au nom de l'équité.	Suppression de la mesure, condition identique en ECG
23	Suppression décharge examens en maturité gymnasiale	Il faut remplacer cette décharge par une demi-journée au moins consacrée aux corrections sur site.	Maintien de la mesure, remplacée par une journée au moins consacrée aux corrections sur site
29	Cours facultatifs : baisse de l'offre	Il faudrait remettre une certaine offre à disposition des étudiants, tout en établissant un effectif minimal. Il faut une certaine souplesse.	Maintien de la mesure
1	Suppression décharges laboratoires sciences si existence d'un préparateur, réduction sinon (1 période déchargée pour au moins 12 dans la branche)	Il faut maintenir cette mesure pour autant qu'un préparateur soit présent. Dans le cas contraire, il faut accorder une heure de décharge pour tous les enseignants qui ont 12 périodes au moins dans la branche.	Accord avec la proposition des directions pour autant qu'il y ait réel transfert de tâches au préparateur (à vérifier au niveau des colloques de branche)
3	Suppression de ½ heure de séminaire pour les classes de tronc commun DB	La sortie de d'autres mesures est beaucoup plus prioritaire.	Maintien de la mesure
4	Suppression d'1 heure de français en 1DB alémaniques		Suppression de la mesure
5	Suppression de 1 heure de sciences en 3 B et 3D alémaniques	Il faut au moins avoir 1 heure de sciences en maturité professionnelle et en diplôme. Il faut donc remettre cette heure au LJP.	Suppression de la mesure
6	Suppression de 1 heure	Ceci est plus prioritaire qu'une	Maintien de la mesure

	de géo en 2B et 2D	suppression de décharge, mais moins prioritaire qu'un dédoublement dans le cadre de l'enseignement d'une langue étrangère.	
7	Suppression d'heures de créativité en niveau 3 (2 périodes en SE et 1 période en PM)	Cette heure n'a en réalité jamais existée puisque les mesures d'économie sont entrées en vigueur avant de pouvoir la proposer. Il ne s'agit que d'un souhait.	Maintien de la mesure
12	Subvention élèves OS musique heure offerte au Conservatoire (1'500 maximum) Suppression pour élèves en 2007	Cette mesure ne porte ses effets que maintenant. Il est proposé de la maintenir.	Maintien de la mesure
27	Réduction en maturité gymnasiale de la décharge de français langue 1 et philosophie (1 période déchargée pour au moins 12 dans ces branches)	Si l'on sort de cette mesure, alors la décharge devrait être accordée à d'autres enseignants par soucis d'équité. Une partie des enseignants étaient très satisfaits de l'introduction de cette mesure qui réduit des inégalités.	Suppression de la mesure
28	Suppression de la décharge de bureautique en 3D (heure de bureautique en classe terminale)		Maintien de la mesure

Points de désaccord :

- Le SSP-EN demande la suppression de la mesure no 23
- Le DECS demande le maintien de la mesure no 19

5. Coût de l'accord

Il va de soi que la « sortie » des mesures d'économies concernant l'enseignement a un coût. Il ne peut pas en aller autrement.

Le tableau chiffré, annexé, donne le bilan financier de l'ensemble de la négociation.

En ce qui concerne le groupe B, le DECS propose de modifier quelque peu le calendrier proposé et de retenir pour l'instant les mesures a) et b).

La mesure c) sera rediscutée une fois le bilan tiré de l'introduction des deux autres mesures.

Le DECS propose d'introduire la mesure a) en 2009 et la mesure b) en 2010.

Ce coût est « évalué » à ce jour, avec toute la prudence nécessaire, à 4 millions de francs globalement.

2 millions représentent la « réelle sortie » des mesures d'économies sachant que le paquet de mesures dans la formation professionnelle a été discuté et négocié au début des années 2000.

Pour l'enseignement obligatoire, le coût total du soutien pédagogique s'élève à 1.260.000 francs, à répartir entre l'Etat (45%) et les communes (55%).

En matière de formation professionnelle, la mesure a) coûte 1.300.000 francs (environ 430.000 francs à charge du budget 2009). La mesure b) s'élève à 800.000 francs, soit environ 270.000 francs à charge du budget 2010.

Les effets totaux sur le budget 2009 sont estimés à 1.100.000 francs.

Le budget 2008 du DECS englobait l'ensemble des mesures d'économies. La planification financière 2009-2011 a été établie sur la base du budget 2008. Il en va de même naturellement pour le budget 2009.

Il faudra tenir compte de cet état de fait dans les discussions budgétaires.

6. Conclusion

L'ensemble de la négociation permet d'aboutir au maintien de la majeure partie des économies tout en utilisant une partie des sommes dégagées pour revaloriser de manière ciblée certains types d'enseignement ou mettre fin à des inégalités de traitement.

En cela, le fruit de la négociation rejoint totalement les objectifs fixés par le Conseil d'Etat.

En matière de formation professionnelle, les économies ne sont pas remises en question. Elles sont compensées par une réévaluation justifiée du statut du personnel enseignant en formation professionnelle.

Au niveau des effectifs, des maxima ont été fixés. Ceux-ci peuvent être dépassés pour autant qu'un soutien pédagogique soit apporté. Ce dispositif offre de la souplesse pour la constitution des classes.

Le DECS et les syndicats de l'enseignement ont mis beaucoup d'énergie pour faire aboutir cette négociation sectorielle.

Ils soutiennent en commun l'ensemble des mesures contenues dans le présent rapport, sous réserve des deux points de désaccord.

Le secrétaire général du DECS

Alain Becker